

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 3 août 1923

Sommaire :

Le projet de loi de défense sociale
États généraux et dégrèvement de l'État
Pascal apologiste
Confessions
Un auteur à scandale : M. F. Mauriac

D^r Vervaeck
Georges Legrand
Jacques Maritain
Paul Cazin
François Benedict

Les idées et les faits : Chronique des idées : Distributions de prix, J. Schyrgens.
— La conversion de M. Robert-Benoît Chérix, Omer Englebert.

La Semaine

☛ *La Chambre a voté — après le Sénat — le projet Nolf. Gand est flamandisé, avec l'obligation, pour les étudiants des Facultés, de suivre 1/3 ou 2/3 des cours en français.*

Cette solution éloignera de Gand les « fransquillons » qui ne se résigneront pas à subir 1/3 des cours en flamand, pour n'y laisser que des étudiants plus ou moins flamingants. D'autre part, la loi Nolf n'apaisera pas les esprits. L'agitation continuera. Au nom du Droit (!) et de l'Égalité on entretiendra le romantisme racique et culturel qui sévit en Flandre.

Gand-flamand purement et simplement, eût aussi éloigné les étudiants « fransquillons » ; mais on coupait l'herbe sous le pied des extrémistes, et personne en Flandre n'eût connu moins de français qu'aujourd'hui.

☛ *Grande manifestation socialiste à Bruxelles. Des milliers de citoyens conscients et organisés sont venus manifester contre la Réaction. Ce qui rend le socialisme belge particulièrement dangereux, c'est qu'il est si peu socialiste et tellement capitaliste ! Les membres du Parti Ouwrier jouissent de tant d'avantages matériels, sont tenus par tant de cotisations de toutes sortes, dans une organisation qui, pratiquement, fait perdre la Foi à tous ceux qui s'y engagent, que le grand danger de déchristianisation des masses chez nous, est peut-être bien le bourgeoisisme de nos socialistes.*

☛ *L'angoissant conflit France-Angleterre n'est pas dénoué. Jamais la situation ne fut aussi grave — pour nous surtout ! — depuis le 11 novembre 1918, date à laquelle on croyait sincèrement et... assez naïvement, avoir vaincu l'Allemagne.*

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
DUC

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

- Régat DUC
- Lina DUC
- José DUC
- Minon DUC
- Isis DUC

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROL, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Sainctelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSESSE — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouverture de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des clients —
Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.*

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION**

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : 299.45

Conditions de l'abonnement :

- Un an 25 francs
- Six mois 15 francs
- Le numéro 75 centimes
- Pour l'étranger, port en sus*

Numéros spécimens sur demande

Le Projet de Loi de Défense sociale

Dans une intéressante et judicieuse analyse critique du projet de loi de Défense sociale soumis en ce moment à l'examen des Chambres belges, M. Edmond Rubbens, député de Termonde, a exposé les réserves qu'à son avis il appelle, tant au point de vue doctrinal, qu'au point de vue de son application ; il y expose aussi ses doutes et ses appréhensions quant à la valeur et à la portée de ce projet ; il y formule, enfin, quelques questions auxquelles il peut être opportun de répondre.

Les considérations suivantes n'ont d'autre but que d'apporter quelques éléments d'appréciation complémentaire à l'étude du grave problème pénal et social, dont ce projet de loi constitue une très bonne solution pratique, si l'on veut bien tenir compte des grosses difficultés à vaincre pour aboutir à une formule modérée et prudente, éloignée des exagérations outrancières de certaines législations juridiques projetées ou réalisées, inspirées des notions récemment acquises en anthropologie criminelle et en psychiatrie, adaptées enfin à la mentalité belge.

Nos remarques actuelles se limiteront, comme l'analyse du très distingué député de Termonde, à la première partie du Projet de Loi, celle qui vise le régime pénal et pénitentiaire des Anormaux ; nous suivrons l'ordre adopté par M. Rubbens dans son exposé.

Avec l'auteur, nous noterons tout d'abord que tous les spécialistes en Belgique — et cela est exact aussi pour les autres pays, ainsi qu'en témoignent les récents Congrès de médecine légale de langue française — sont d'accord pour réclamer un régime pénal spécial pour les anormaux ; inutile d'y insister, le projet soumis aux Chambres n'est pas intangible. S'il est désirable qu'il le soit pour les profanes du Corps législatif, il ne l'est certes pas pour ceux de ses membres qui, avec autorité, sont intervenus dans la discussion des derniers Budgets de la Justice, et à qui leurs études et leurs publications ont rendu familiers les problèmes d'actualité de Droit pénal, d'anthropologie criminelle et de science pénitentiaire.

* * *

Faut-il s'arrêter à relever la boutade du *certificat médical de normalité intellectuelle*, qui sert en quelque sorte de préambule à l'analyse de M. Rubbens ?... Elle montre bien à quelles erreurs d'interprétation mène la phobie de l'*idéologie soi-disant scientifique qui tend à instaurer le régime despotique de la science*, et des principes préconisés par l'école positiviste italienne, dont beaucoup sont excellents, par ailleurs, et très acceptables pour des catholiques, fussent-ils même rétrogrades. Conçoit-on encore de nos jours la hantise d'un retour offensif des pires conceptions lombrosiennes, de l'emprise anthropologique et autres fantômes préhistoriques qui détonnent dans l'excellent exposé de M. Rubbens ?

Tout cela n'existe pas dans le projet de loi de Défense sociale ; pour l'y trouver il faut l'état d'esprit de ceux qui, malgré les affirmations formelles, les publications les plus nettes, les faits les mieux établis par l'observation criminologique, persistent à affirmer l'existence d'un péril imaginaire, le *péril médical* qui, à les croire, se manifesterait par les empiétements incessants de l'anthropologie et de la psychiatrie criminelle dans le domaine juridique et pénitentiaire.

Et les esprits les plus éclairés, les praticiens avertis, n'y échappent point, tel l'éminent Directeur de la prison centrale de Louvain, dont M. Rubbens reprend les critiques, M. Bertrand, à la science et à la longue expérience pénitentiaires duquel, tous, et surtout ceux qu'il attaque parfois avec quelque passion, sont heureux de rendre un légitime et public hommage.

On ne saurait assez le redire, l'intervention du psychiatre et de l'anthropologue dans le domaine pénal et pénitentiaire se limite exclusivement aux questions d'ordre médical ; elle a pour seul but d'éclairer les magistrats et les Directeurs de prisons sur la personnalité du délin-

quant qu'ils ont à juger ou à traiter ; ils ne songent pas un instant à menacer leurs prérogatives, à les remplacer dans l'application de la Loi pénale ou dans la direction des établissements pénitentiaires ; le médecin couvre de son autorité scientifique les décisions à prendre dans les problèmes d'interprétation délicate, en raison du trouble mental réel ou possible de l'auteur d'un crime ou d'un délit ; de ce fait il partage largement leur responsabilité, ce qui n'est pas sans aléas ni dangers pour le psychiatre et le criminaliste, ainsi que le prouvent les attentats dont ils n'ont été que trop souvent la victime.

Les études d'anthropologie criminelle, et notamment celles qui ont été faites dans les prisons belges, — où, dès 1907, un Ministre de la Justice, catholique, M. Jules Renkin, instituait un laboratoire pour les entreprendre méthodiquement, — ont établi un certain nombre de faits criminologiques ; les conséquences pratiques de ces notions et leur pénétration dans le monde juridique, administratif, et pénitentiaire, ont entraîné de profondes modifications dans la manière de comprendre et de traiter les délinquants, et plus spécialement les délinquants anormaux.

Ces conclusions de l'observation anthropologique et sociologique des criminels, faites avec la rigueur et la méthode des sciences positives modernes, se trouvent en effet à la base de la réforme pénitentiaire réalisée par M. Vandervelde, et elles se retrouvent aussi à l'origine du projet de loi de Défense sociale.

M. Rubbens ne veut y voir que l'expression d'une *idéologie soi-disant scientifique, dont l'opinion publique n'a pas suffisamment contrôlé les sources*. Bornons-nous à lui rappeler ce que nous avons déclaré maintes fois : les représentants de cette opinion sont invités à venir largement exercer ce contrôle, en analysant eux-mêmes la documentation criminologique importante — actuellement cinq mille observations — qui a pu être recueillie dans les services anthropologiques.

Avant toute réforme pénitentiaire, de 1907 à 1919, avaient été constitués au laboratoire de la prison de Forest seize cents dossiers scientifiques de condamnés, dossiers relevés avec une précision et une méthode auxquelles, en 1911, le Congrès de Cologne rendait hommage, en exprimant le *vœu de voir de tels laboratoires de recherches se créer dans tous les grands centres pénitentiaires, dans les asiles, les instituts pour anormaux et les dépôts de mendicité*.

En parcourant ces dossiers — ainsi que le font chaque semaine des visiteurs, étrangers pour la plupart, et comme le fit récemment encore un groupe de criminalistes hollandais, psychiatres et magistrats, venus étudier notre documentation pénitentiaire, qui comprend aujourd'hui l'histoire des deux tiers de la population criminelle de notre pays — on pourra s'édifier sur son caractère scientifique, sur son intérêt pénal, social et pénitentiaire.

Les magistrats les plus distingués de Belgique et parmi, eux, M. l'avocat général de Ryckere, se sont fait ainsi leur opinion (1).

Les appréciations des représentants éminents de la Science, de la Magistrature, voire de la Politique, tant étrangère que nationale, — qu'on nous permettra de ne pas reproduire ici, — compensent largement l'opinion sceptique ou hostile de ceux qui le plus souvent sans étude préalable des méthodes et des faits d'observation critiquent les réalisations et projets de l'anthropologie criminelle belge sous l'empire de préoccupations doctrinales ou politiques. Comme catholiques, nous devons regretter de voir juger ainsi une œuvre et des conceptions qui restent pleinement d'accord avec les préceptes fondamentaux de la doctrine chrétienne.

Si la réforme pénitentiaire belge a pu se réaliser, grâce à l'initiative énergique d'un Ministre de la Justice, socialiste, c'est parce qu'avant lui, trois Ministres de la Justice, catholiques, ne l'oublions pas, lui avaient préparé la voie, en encourageant largement les recherches

(1) *Archives Anthropol. criminelle*, Lyon, 15-12-1911.

d'anthropologie criminelle dans le laboratoire pénitentiaire que l'un d'eux avait créé en 1907.

Le projet de loi de Défense sociale contre les criminels anormaux s'inspire directement des données criminologiques recueillies dans les laboratoires d'anthropologie pénitentiaire, données, ajoutons-le, qui ont été confirmées par de nombreux psychiatres et médecins de prisons de l'étranger ; il en est quelques-unes qui paraissent être définitivement acquises à la science et qu'il peut être opportun de rappeler ici.

* * *

La population des prisons n'est pas homogène. A côté des criminels d'origine sociale ou morale que l'on doit considérer comme normaux, il est de nombreux criminels dont la nature morbide ne peut être contestée. La majorité est formée par un groupe intermédiaire ; ce sont les délinquants chez qui, sous l'influence prédisposante de tares héréditaires ou acquises, s'exalte l'action criminologique des facteurs moraux ou sociaux.

Il est donc une criminalité pathologique, une criminalité d'ordre moral, et entre les deux types extrêmes une foule d'états d'association complexes, où ces deux facteurs du délit sont représentés dans des proportions très différentes.

Nous ne savons si quelqu'un a pu dire ou écrire que tous les criminels étaient des malades — boutade de journalistes —, à moins d'entendre par là aussi les malades moraux, qui relèvent du médecin de l'âme et de la conscience.

Qui ne voit en tout cas combien il est illogique, antiscientifique, inutile au point de vue de leur amendement et de leur reclassement, comme au point de vue de la répression et de l'intimidation, de traiter en prison tous ces délinquants, si différents, d'une manière uniforme ? Viendrait-il à la pensée d'un médecin d'hôpital ou de clinique de soigner tous ses malades par un traitement identique ?

Quelle est la répartition numérique de ces trois groupes de délinquants dans nos prisons ?

A côté des grands anormaux et malades mentaux qui se trouvent dans les prisons de Belgique et qu'une estimation très modérée permet d'évaluer à 15 ou 20 %, il est un pourcentage de 40 à 50 % d'inférieurs intellectuels, d'irréguliers ou anormaux du caractère, d'intoxiqués chroniques et de tarés médicaux, tuberculeux, syphilitiques, nécrosés, paludéens, etc.

Quant aux normaux, ou du moins ceux que l'on croit tels, leur proportion ne dépasse certes pas le tiers de la population pénitentiaire ; ils sont très amendables et faciles à reclasser.

Inutile de l'ajouter : les récidivistes sont avant tout des anormaux mentaux ou médicaux, héréditaires et acquis ; si quelques normaux le sont devenus, c'est parce que notre action répressive, curative et préventive, ne s'est pas exercée avec assez d'énergie et de clairvoyance, lors de leur première faute.

L'abus des courtes peines est, certes, un facteur important de la récidive ; des libérations trop précoces de détenus occasionnels, retombant dans le mauvais milieu familial ou social, cause de leur délinquance, en est un second. Le manque d'individualisation et de souplesse du traitement pénitentiaire, en était un troisième, notamment l'absence de travail bien organisé dans la plupart des prisons ; il ne suffit pas d'y occuper les détenus à des besognes quelconques, sans intérêt pour eux et dont ne bénéficient que quelques industriels avisés, il faut profiter de leur séjour en prison pour leur apprendre ou leur faire exercer un métier qu'ils puissent continuer dans la vie libre, afin que rendus à la société ils soient à même désormais de vivre honnêtement, eux et leur famille.

Il est d'autres causes de récidive et notamment la libération d'anormaux, de débilés, de malades, incapables de se diriger dans l'existence et de subvenir à leurs besoins. Non protégés comme ils devraient l'être dans la société, non guéris de leurs infirmités et maladies : syphilis, tuberculose, intoxications, etc., ils restent sous l'influence de leurs tares intellectuelles et surtout morales. Ce sont eux qui forment la masse des récidivistes, ainsi que peuvent s'en convaincre aisément, et sans qu'il soit nécessaire de statistiques ou même de médecins anthropologistes, ceux qui veulent étudier les causes et origines de leurs délits, incessamment renouvelés.

* * *

Dans son analyse du projet de loi de Défense sociale M. Rubbens, reprenant les critiques de M. Bertrand qu'il fait siennes, semble-t-il, puisqu'il les reproduit sans y apporter de réserves, formule un certain

nombre de questions et d'objections ; insistons-y, en y répondant nous n'exposons que notre manière de voir personnelle.

Il eût désiré tout d'abord voir définir ce qu'il faut entendre par *anormaux*. Or la définition de l'anormalité biologique qui juridiquement entraînera l'atténuation de responsabilité des déséquilibrés ou insuffisants mentaux ne peut, pour de multiples raisons à la fois scientifiques et pénales, être formulée d'une manière assez précise pour pouvoir être insérée sans inconvénients dans un texte de loi.

Peut-on définir la santé, l'équilibre intellectuel, l'intelligence normale, voire même suffisante ? On les reconnaît en pratique à des signes positifs ou mieux négatifs ; de même l'anormalité de certains délinquants devra s'établir surtout, par l'absence chez eux, en tout temps ou tout au moins lors de l'accomplissement de leur délit, des conditions intellectuelles requises pour l'imputabilité pénale.

Ce seront donc tous cas d'espèce, que l'analyse psychologique et morale, jointe à l'observation médicale, permettra de trancher ; il faudra ici faire confiance au médecin pour décider de questions qui sont en somme de son ressort. Après observation du prévenu dans une annexe psychiatrique, où cet examen délicat pourra se faire dans d'excellentes conditions, l'expert donnera son avis aux magistrats, jurés et avocats ; il éclairera leurs doutes, répondra à leurs objections ; il discutera, s'il le faut, avec ses collègues désignés par la défense ; puis, ainsi que cela se fait aujourd'hui, remarquons-le, au Tribunal et aux Assises, Juges et Jury prononceront leur arrêt et en prendront la responsabilité au point de vue social.

N'est changée qu'une seule chose ; conformément au projet de loi de Défense sociale, les délinquants reconnus anormaux seront placés à la disposition du Gouvernement en vue d'être internés dans un établissement spécial pour y être traités jusqu'à guérison, ou tout au moins jusqu'à disparition de leurs tendances dangereuses.

Faut-il l'ajouter ? L'intimidation et la répression qui aujourd'hui sont à peu près nulles pour les délinquants morbides ou anormaux seront bien plus efficacement assurés que jadis, par cette sentence thérapeutique qui mieux que la prison ordinaire éliminera de la société les individus dangereux.

Il suffit pour en être convaincus de s'en rapporter à l'avis des « *Chers Maîtres des Assises* » qui dès à présent affirment vouloir renoncer, sauf cas exceptionnels, à invoquer l'argument d'anormalité en faveur de leurs clients et à réclamer leur observation mentale. Désormais ce ne seront plus les prévenus ou leurs défenseurs qui assaillont les Parquets de demandes d'expertise ; on peut prévoir qu'à bref délai les Juges d'instruction devront le plus souvent la leur imposer.

Au surplus, il serait périlleux de vouloir limiter, par une formule précise et immuable, d'interprétation rigide, les nombreux états de déséquilibre ou d'insuffisance intellectuelles que connaît aujourd'hui la Psychiatrie. Leur liste n'est ni complète ni définitive ; d'ailleurs, en Médecine il n'y a que des malades et non des maladies, et chacun d'entre eux constitue une entité morbide individuelle, à envisager différemment au point de vue diagnostic et traitement.

En somme, on s'exposerait par une formule psychiatrique nettement délimitée et dénuée de souplesse, à restreindre dangereusement la portée de la loi qui doit nous préserver contre la criminalité si grave des aliénés, des toxicomanes, des déséquilibrés et dégénérés, de plus en plus nombreux dans nos sociétés modernes.

Il suffit à cet égard de rappeler l'exemple du terme très général de *Démence*, qui seul est indiqué dans le Code actuel ; s'il eût été nettement défini, la grande majorité des criminels jugés irresponsables aujourd'hui n'eussent pu bénéficier de l'application de l'article 71, car ils ne sont pas compris parmi les individus à déchéance mentale progressive et définitive, auxquels la Psychiatrie réserve le terme de *Déments*.

* * *

Qu'est-ce qui justifie la présence d'un membre du conseil provincial dans la Commission chargée de placer et de libérer éventuellement les délinquants anormaux ? demande M. Rubbens.

Remarquons tout d'abord que ce conseiller provincial peut être un médecin, un juriste, un homme d'œuvres ; d'ailleurs sa présence s'explique par le désir de maintenir dans la Commission un représentant de l'Autorité provinciale, que la loi actuelle sur le régime des aliénés charge de veiller au pécule des malades internés. A notre sens, cet argument est de médiocre valeur, et comme M. Rubbens nous eussions voulu voir dans cette Commission, le Directeur de la prison qui peut y remplir un rôle actif et heureux.

Nous avons soutenu cette thèse lors de l'élaboration du projet de loi et de sa discussion au Conseil supérieur des prisons ; à défaut de

ce représentant autorisé de l'administration pénitentiaire, nous avions proposé d'introduire dans la Commission un membre visiteur du Comité de patronage des délinquants, ou toute autre personne s'occupant d'œuvres de reclassement et de protection sociale des aliénés, anormaux et condamnés.

De cette façon les trois tendances : juridique, sociale et médicale eussent été représentées dans l'organisme appelé à décider du sort des criminels anormaux ; notre opinion n'a pas été suivie.

Mais c'est là un détail secondaire, susceptible de révision, lors de la discussion du projet aux Chambres.

* * *

Passons à l'examen des critiques essentielles reproduites par M. Rubbens.

Y a-t-il urgence à classer à part dans la Législation criminelle les délinquants dont la responsabilité est mitigée ?...

Cette question étonnera certes les magistrats et médecins légistes de tous pays, qui depuis de longues années protestent contre l'absence de répression efficace des Crimes et Délits commis par les anormaux. Beaucoup d'entre eux échappent à la prison, partant à toute intimidation ; quelques-uns sont passagèrement internés ; quant à ceux qu'atteignent des condamnations de courte durée, on ne les soumettait au cours de la détention à aucune thérapeutique spéciale, et souvent ils étaient libérés avant l'expiration de leur peine.

En règle générale donc, minimum de punition et d'intimidation et absence de tout traitement médical ou pédagogique pour les délinquants anormaux, que de sévères théoriciens de la Morale veulent continuer à ignorer, comme notre vieux Code pénal qui, lui, n'excuse que les fous, les enfants et les sourds-muets.

Telle est la situation actuelle que M. Rubbens estime pouvoir maintenir ; si, pour défendre son opinion, il pouvait du moins nous dire que les arrêts judiciaires sont unanimes à refuser de tenir compte de l'atténuation de responsabilité, qu'entraîne souvent l'infériorité mentale de certains délinquants !

La pratique juridique nous démontre journellement qu'il n'en est rien, et que les tribunaux envisagent très différemment la solution pénale du problème de la criminalité morbide.

Les uns, se basant sur le Code, condamnent les anormaux comme s'ils étaient entièrement sains de corps et d'esprit ; les autres admettent le principe de la Responsabilité atténuée, mais donnent à la conclusion de l'expert une sanction que celui-ci ne désire nullement.

Constater l'existence de tares dégénératives, de troubles névropathiques qui pèsent sur le fonctionnement de l'intelligence et sur la liberté de la volonté, ne doit pas signifier : acquittement, condamnation avec sursis, minimum légal de la peine ; ces décisions juridiques se concevraient à la rigueur si l'anormal traité avec indulgence par le Magistrat, se trouvait confié à un organisme de Protection charitable et de Défense sociale. Mais on ne peut que le déplorer ; aujourd'hui personne ne s'intéresse, et n'a d'ailleurs le droit de s'intéresser, à ces délinquants anormaux que guette la Récidive.

Cette lacune sera comblée par le Projet de Loi ; désormais, on s'occupera d'eux dans une section pénitentiaire ou ailleurs ; la chose importe peu au fond ; on s'efforcera par une éducation appropriée, par la psychothérapie, et surtout par le travail en plein air, de modifier leurs tares sinon de les guérir ; on peut espérer ainsi leur rendre possible une vie sociale normale. (1)

D^r VERVAECK,

Directeur du service d'anthropologie pénitentiaire.

(1) La suite de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



États généraux et dégrèvement de l'État

Construire et non démolir, construire dans les cadres du régime politique actuel, tel est le but que poursuivent les organisations du mouvement en faveur des États généraux.

C'est ce que prennent la peine de démontrer, une fois de plus, MM. Martin-Mamy et Georges Valois dans le n° de juin des *Cahiers des États généraux*. Construire en empruntant des matériaux à tous les groupements corporatifs, régionaux, familiaux qui se sont multipliés depuis cinquante ans et surtout depuis la guerre : les communicatons venues des différents points de la France prouvent que l'on entend bien procéder ainsi.

« S'étant mis d'accord sur la nécessité de guérir le mal, ils (les promoteurs) ont reçu des mains de l'Histoire un remède traditionnel : allant de région en région, ils le proposent à l'opinion et organisent, avec les représentants de tous les ordres de la production matérielle et intellectuelle, les cadres d'une représentation des intérêts, représentation dégagée des servitudes électorales et destinée à éclairer, à renseigner et à renforcer l'autorité de l'Etat. Les cadres se bâtissent, le mouvement s'étend, irrésistible. Les comités régionaux se constituent autour du comité national. Ainsi se prépare ce que nous appelons la convocation des États généraux » (p. 217).

Rappelant ensuite la distinction essentielle faite par les rédacteurs des *Cahiers* entre la représentation et la souveraineté, M. Martin-Mamy écrit : *« Puisque l'impuissance parlementaire actuelle vient de la dépendance aux partis et de son incompétence en matière économique, ces républicains veulent obvier à ces inconvénients en donnant aux intérêts, non la souveraineté, ce serait absurde, mais le moyen d'éclairer la souveraineté par la réunion de tous les ordres professionnels confrontant et ajustant leurs intérêts corporatifs à l'intérêt général. Forces vives de la nation, les producteurs ont assurément le droit d'ouvrir leurs dossiers et de faire entendre leur voix. A l'Etat de décider ensuite en connaissance de cause » (p. 219).* Et soucieux de corroborer sa réplique au journal *Le Temps* par un fait précis relevé dans l'histoire politique des dernières années, M. Martin-Mamy évoque le projet déposé il y a quelque quinze ans par M. Millerand en vue de mettre sur pied une représentation professionnelle : soutiendrait-on après cela que les États généraux sont une institution essentiellement incompatible avec un parlement ou une république ?

* * *

Dans le même numéro des *Cahiers*, épinglons les intéressantes réflexions que développe M. Jacques Arthuys sous le titre : *Notes pour un premier discours du ministre des finances aux États-généraux*.

L'idée maîtresse qui préside à ces notes est énoncée en ces termes : *« Le prince ou Etat n'a pas pour fonction de distribuer au peuple des richesses. Il n'est pas un organe de distribution soi-disant équitable des biens. Il a une autre fonction, qui est de gouverner : et gouverner c'est assurer l'existence et l'accroissement du pays menacé par des difficultés sans nombre. L'armée, la marine, la diplomatie, la justice, la police, l'administration*

des Finances, voilà les moyens de gouvernement, auxquels le prince doit apporter tous ses soins » (p. 226).

Un physiocrate, Quesnay, Gournay ou Mercier de la Rivière eût tressailli d'aise en lisant pareille déclaration.

Pour un thomiste, quelques réserves et quelques précisions s'imposent.

L'État ayant la charge, non de procurer, mais de promouvoir le bien commun, il peut être amené de ce chef à intervenir parfois en matière de production ou de distribution des richesses.

Mais le thomiste sera d'accord avec le physiocrate que la fonction primordiale du gouvernement est justement rappelée par M. Jacques Arthuys et tous deux souligneront l'opportunité de ce rappel.

On l'a trop laissée dans l'ombre, cette première fonction tandis que, sous la double poussée du parlementarisme et du socialisme, l'on étendait démesurément les autres attributions de l'État. M. Arthuys n'exagère point quand il dit : « Les principes mis en honneur en France pendant le XVIII^e siècle, repris, développés au cours du XIX^e siècle ont amené des conséquences de tous points redoutables. L'État est devenu monstrueux. Les fonctions véritables ont été réellement étouffées par des attributions économiques pour lesquelles il n'a et ne peut avoir, par sa nature même, aucune compétence. Une affaire quelconque, et principalement, une affaire au sens commercial du mot, ne peut réussir que si celui qui la dirige est personnellement intéressé à sa prospérité ; personnellement, c'est-à-dire, malgré le contraste des termes, matériellement. Les affaires d'État n'échappent même pas à cette règle : mais le mobile de ceux qui les conduisent est davantage l'amour de la gloire ou du bien public, qui est le leur, que le désir du gain » (p. 225).

Que faut-il donc faire, sinon décharger l'État des fonctions qui ne lui conviennent pas, pour les restituer aux individus et, mieux encore, aux associations, aux corps constitués ?

Mais allez donc opérer ce dégrèvement avec des assemblées parlementaires qui, concentrant en elles à la fois souveraineté et représentation, subissent l'influence constante de la multitude électorale dont elles dépendent ! — Multitude amorphe, à la merci d'un mouvement de passion ou d'une harangue de politicien, parce que les individus qui la composent sont placés hors du cadre professionnel ou corporatif qui détermine leurs intérêts, leur compétence et leur fonction sociale. — Assemblées divisées en partis qui se disputent la prépondérance à coups de programmes et de surenchère.

Imaginez au contraire la représentation des corps constitués devant le parlement. Ces corps constitués, ces États-généraux vont prendre conscience de leurs intérêts, ils vont les formuler et obliger le parlement à les tenir en considération. En même temps qu'ils éclaireront le gouvernement, ils le limiteront ; il ne leur faudra pas beaucoup de temps pour s'apercevoir que telle ou telle fonction, artificiellement transportée à l'État moderne, leur revient naturellement et que nul mieux qu'eux ne peut s'en acquitter, alors que l'État y dépense force argent sans succès.

* * *

Prenons, à titre d'exemple, deux lois belges d'après-guerre : la loi instituant le fonds des mieux doués, et la loi sur les bibliothèques publiques.

Réfléchissez au principe de ces deux lois et surtout à leur mise en application. Pour peu que vous vouliez bien faire abstraction des préoccupations électorales — qui sans doute ont seules déterminé nombre de nos députés à voter pareilles

lois — vous arriverez à cette conclusion que, dans l'état de nos mœurs et de notre mentalité, sous l'action des partis politiques qui s'emparent de tout — les lois dont nous parlons menacent de grever lourdement le trésor de l'État et les caisses communales, déjà fort obérées, et ce sans avantage appréciable pour la généralité, peut-être même à son détriment.

Comment cela ?

Tout le monde sait le prestige exagéré dont jouissent en Belgique auprès des classes bourgeoise et ouvrière les carrières libérales et, parmi celles-ci, tout particulièrement les fonctions administratives. Combien de petits bourgeois et d'ouvriers tant soit peu aisés rêvent de faire de leurs fils des médecins, des avocats, des commis de ministère ou des chefs de bureau, alors qu'ils serviraient mieux l'intérêt du pays et leurs intérêts privés en mettant dans les mains de leurs enfants, soit un bon outil, soit un emploi industriel, agricole ou commercial ! Il y a tout un travail à faire et de longue haleine pour réformer ces manières de penser et de sentir et rendre aux esprits de nos contemporains cette juste appréciation des professions que Le Play fixait avec sa précision coutumière et son sens profond des vérités sociales.

Y a-t-on pensé quand on a institué le fonds des mieux doués ? S'en souciera-t-on dans les commissions chargées de pourvoir à l'exécution de la loi ?

Je crains bien que l'on ne songe davantage à en faire un nouveau moyen de propagande électorale. Qui serait assez naïf pour croire que les partis politiques vont se désintéresser de la composition des commissions ? Qui se représente les députés, conseillers provinciaux et communaux, contrariant les vœux des pères de famille qui solliciteront un appui en faveur de leurs fils ? Dès lors sommes-nous pessimistes en disant que la loi sur le fonds des mieux doués pourrait bien être une machine à déclassement social ?

Tout autrement en serait-il si l'institution d'un fonds des mieux doués et surtout son organisation pratique étaient l'œuvre de corporations professionnelles : on s'y chargerait de diriger les parents dans le choix d'une carrière ou d'un métier pour leurs enfants. On sélectionnerait les candidats, non point d'après leurs opinions politiques, mais en raison de leurs aptitudes techniques ou intellectuelles.

Et puis était-il bien nécessaire de recourir aux deniers publics en telle matière ? Ne pouvait-on faire appel à la générosité des particuliers ? Il y a beau temps que l'on connaît les fondations de bourses ; des corporations professionnelles chargées de gérer ces bourses obéiraient sans doute des largesses nouvelles. La loi octroyant la personification civile aux associations sans but lucratif, vient de marquer une étape heureuse dans le mouvement juridique du xx^e siècle ; elle invite aux entreprises scientifiques, charitables, pédagogiques. Qui de plus simple que de s'en servir ici ?

« Rendre l'enseignement moyen et supérieur accessible aux enfants intelligents et travailleurs quelle que soit la situation pécuniaire de leurs parents », comme le dit le programme économique de la *Confédération internationale des Syndicats chrétiens* (voir *Dossiers de l'Action catholique*, juin 1923), c'est un objectif louable ; nous n'hésitons pas à le reconnaître ; mais le choix du moyen importe ; faute de l'avoir cherché dans le sens de l'organisation professionnelle, on est fort exposé à dévier du but, et alors tant pis pour le bien commun !

* * *

La démonstration que nous venons de tenter, nous pourrions la refaire à propos de la loi sur les bibliothèques publiques.

Afin de ne pas abuser de la patience du lecteur, nous nous bornerons à suggérer les idées que nous n'avons pas le loisir de développer aujourd'hui.

Imaginez un réseau de groupements corporatifs, de ligues familiales, d'associations régionales, en un mot l'armature des États-généraux. Surgit le projet de créer des bibliothèques publiques. Ces groupements, ces ligues, ces associations seront les organismes tout indiqués pour étudier la question et la mettre au point. Ils proposeront les voies et moyens financiers sans mettre à contribution les finances publiques, mais en provoquant le plus largement possible les initiatives privées ; ils composeront le catalogue des bibliothèques, y faisant la part à l'instruction générale, au développement des connaissances techniques, au délassement, — tandis qu'aujourd'hui, créée par le législateur, subsidiée par l'État et par les communes, alourdie de tout un appareil bureaucratique, ouverte aux influences de la politique de partis, l'institution des bibliothèques publiques pourrait bien n'être en beaucoup de circonstances qu'une entreprise récréative — et souhaitons que la récréation soit toujours morale ! — aux frais du trésor public, à peu près comme serait le cinéma gratuit.

* * *

Dans un livre récent, *L'Economie politique et la doctrine catholique* (1), Nel Ariès insiste avec raison sur cette idée qu'il ne suffit pas de se demander quelles fonctions incombent à l'État, mais qu'il faut aussi se préoccuper de savoir quelle constitution permettra à l'État de remplir ses fonctions normales. Nombre de gens négligent, et parfois systématiquement, la question de la forme du pouvoir ; il leur semble que le parlementarisme actuel est ou bien un idéal, ou bien un pis aller dont il faut à tout prix s'arranger, ou bien une modalité qui ne vaut ni plus ni moins que les autres. Erreur, pensent-ils, de songer à modifier, à améliorer la forme du pouvoir ! Erreur plus grande et plus nuisible, dirons-nous avec Nel Ariès, de ne pas voir que la saine organisation du pouvoir est intime et presque indissolublement liée à la détermination et à l'accomplissement des fonctions normales du pouvoir.

GEORGES LEGRAND,
Professeur d'Economie Sociale.



Pascal apologiste (2)

Ainsi pourrait-on, me semble-t-il, dégager pour Pascal, comme il demandait qu'on le fit pour « tout auteur », ce « sens auquel tous les principes contraires s'accordent », — sinon doctrinalement (car il y a chez lui, quoi qu'on fasse, des contradictions trop marquées), au moins dans l'intention vivante et centrale. Et ce sens est le sens catholique. Que les *Provinciales* aient mérité d'être condamnées par l'Église (qui a frappé aussi, ne l'oublions pas, les proportions laxistes et probabilistes qui scandalisaient Pascal (3), que Pascal, à certains moments, ait connu

des mouvements bien amers, et qui sentent la secte, il ne sera t même pas besoin, cependant, du témoignage de Beurrier sur l'admirable soumission de ses derniers jours pour comprendre que son cœur n'a jamais cessé d'être fidèle. Initié à la théologie par les jansénistes, c'est la foi infuse toute nue qui l'élève peu à peu au-dessus du jansénisme, et le garde en contact avec la vérité. Bien plus que les conversations de Nicole, c'est elle qui dès la dix-septième et la dix-huitième *Provinciales*, comme le notent Janssens et M. Jacques Chevalier, l'orientent vers le thomisme. Une théologie purement orthodoxe apparaît ainsi comme la limite idéale de sa pensée.

En fait néanmoins, il serait puéril de ne pas l'avouer, il n'est pas parvenu au plein équilibre doctrinal, et n'a pas su se maintenir parfaitement dans cette pure ligne formelle à laquelle tendait l'instinct de sa foi. Défaillances accidentelles, déficiences et scories humaines qui sont précisément ce qu'aiment en lui des esprits qu'il aurait haïs, car ils n'aiment pas la vérité, mais l'homme, et ne cherchent dans les grandes âmes qu'ils admirent qu'à s'aimer eux-mêmes avec plus de concupisence et de délectation.

Que dirons-nous ici ? Comme le montrait très justement le P. Petitot dans un récent article (1) Pascal, et c'est le principe de toutes ses faiblesses, a une incurable défiance à l'égard de la métaphysique. Je sais bien qu'incomparablement plus sensé que beaucoup de ceux qui invoquent aujourd'hui son patronage, s'il ne se servait point de preuves métaphysiques, « ce n'est pas qu'il les crût méprisables » (2) ; il sentait la force du raisonnement qui nous contraint de monter le long des degrés de perfection, jusqu'au premier Être : « N'y a-t-il point une vérité substantielle, voyant tant de choses qui ne sont point la vérité même ? » Il a pourtant écrit d'autre part : « Sans l'Écriture, sans le péché originel, sans Médiateur nécessaire promis et arrivé, on ne peut prouver absolument Dieu », et il est visible que s'il refusait de philosopher ce n'est pas seulement, comme je le supposais tout à l'heure par égard aux indispositions des esprits auxquels il s'adressait ; sur lui-même les vérités d'ordre métaphysique n'avaient que très peu de prise, son génie exclusif était trop prodigieusement mathématicien et physicien pour que l'absolue immatériabilité de l'abstraction métaphysique lui pût sembler respirable. Bref, on voit déjà poindre chez lui cette singulière infirmité de la raison pure et ce culte étroit du fait (physique ou historique) dont l'intelligence souffrira tant après lui. Non que le fait ne doive commander, certes ! Mais à condition d'être assumé dans la lumière de l'intelligence. De l'empirisme aussi il faut dire : « Marque de force d'esprit, mais jusqu'à un certain degré seulement ». C'est une illusion capitale de croire que l'homme peut se passer durablement des suprêmes certitudes d'ordre naturel que lui procure la sagesse de l'intelligence élevée aux premières causes. Le rationalisme de Descartes et l'empirisme de Pascal se faisant vis-à-vis, rien ne montre mieux — et chez quels protagonistes ! — le mal dont l'esprit moderne souffre dès le principe, et dont une saine métaphysique l'aurait seule pu guérir.

Mais c'est le jansénisme qui introduit dans la pensée de Pascal les plus graves discordances et les menaces de déséquilibre les plus aiguës. Il a rendu plus nocives chez lui l'insuffisance métaphysique et l'aversion pour la philosophie que je viens de signaler, et la disposition complémentaire à remplacer par le feu de la volonté la lumière des intelligibilités suprêmes. Son pessimisme en matière humaine, si rationnel et si juste en principe, mais que ces dispositions naturelles tendaient déjà à outrer et à épaissir, en est devenu définitivement faussé : le péché originel nous a *dénaturés*, corrompus dans notre essence. J'ai montré ailleurs les conséquences capitales, absolument contraires aux vérités les plus chères à Pascal, que cette déviation du dogme chrétien a entraînées (3). Notons ici la contradiction introduite par là au cœur de l'apologétique pascalienne : si « cette belle raison corrompte à tout corrompu », pourquoi entreprendre de prouver la vérité de la religion, et montrer que celle-ci n'est pas contraire aux principes de la raison ? Si l'homme est devenu essentiellement l'ennemi de Dieu, il faut que la grâce et la charité détruisent nature et raison. Pascal ne s'est pas enfoncé dans cette direction, parce qu'il y avait en lui une répugnance essentielle à la haine hérétique de l'intelligence et de la nature. Il n'a pas résisté cependant à la tentation de *froisser radicalement* cette raison dont les insoumissions et les sophismes font obstacle à la foi, cette raison de son siècle non pas ordonnée, hélas, en la sagesse métaphysique, mais exaspérée d'ambition mathématique, et dont, à l'égard du moins de tout ce qui n'est pas la révélation, il sent en lui-même les impatiences. Il a pour tout ce qui est humain de sironies et des duretés

(1) Paris. Nouvelle Librairie nationale.

(2) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 27 juillet 1923.

(3) Décret d'Innocent XI, 2 mars 1679. Denziger-Bannwart, 1151-1176. — « Si mes lettres sont condamnées à Rome, avait écrit Pascal dans une de ses pensées les plus amères, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel. » *Et sera condamné un jour par Rome*, eût-il dû ajouter s'il avait eu plus de confiance en l'Église.

(1) *Revue des Jeunes*, 10 mai 1923.

(2) M^{me} Périer.

(3) *Revue universelle*, 1^{er} mai et 1^{er} juin 1923.

elles-mêmes très humaines, une passion trop fiévreuse est mise au service de Dieu, la joie et la beauté, la douceur et la liberté de la création sensible, et de notre art, qui l'imite, sont méconnues avec zèle.

A l'image du Christ étroit des Jansénistes, la pensée de Pascal a perdu, malgré Pascal, l'ampleur universelle et universellement rédimante qui fait la gloire d'un Thomas d'Aquin. Et par une conséquence nécessaire bien qu'imprévue, exclusivement concentrée sur le péché d'origine et sur le problème du salut, elle est, à vrai dire, tournée vers l'homme plus que vers Dieu ; anéantissant plutôt que vivifiant la créature sous la grâce, elle reste en réalité accrochée au Moi humain, car on a beau crier que le moi est haïssable, — si un afflux supérieur ne l'exténue, plus fort on le frappe, plus il se gonfle, — il ne meurt qu'en la vie divine, il n'y a qu'en Dieu qu'il se perd.

De là tout ce qui subsiste d'humain et de réflexe dans la spiritualité même de Pascal. M. Bremond a excellemment montré, dans une analyse trop dure au premier regard, mais en définitive d'une sûre perspicacité, que la prière de Pascal, qui, malgré la pure ardeur du plus véritable amour, garde des traces ineffaçables de ses attaches avec le jansénisme, reste « anthropocentrique », avide de signes distincts et sensibles ; et l'on peut se demander si son idée même de la foi, dont nous avons noté plus haut l'essentielle orthodoxie, ne fléchit pas un peu sous ce besoin de *senti* (« Dieu sensible au cœur » : s'agit-il du pur assentiment de la foi, ou d'un goût expérimental qui peut manquer, et qui n'est nullement essentiel à la foi ?). Si grand qu'il soit, Pascal reste très loin des souveraines altitudes où vit la contemplation des saints. *Cum dilatasti cor meum*. Il lui a manqué un cœur dilaté. « Même quand il répand son âme dans le *Mystère de Jésus*, il est tendu et poignant plus que tendre » (1), j'entends d'une tendresse qui s'oublie soi-même. C'est qu'étant vraiment de l'Église et l'aimant fidèlement, sachant que « l'histoire de l'Église doit être proprement appelée l'histoire de la vérité », cependant il n'a pas assez vécu du mystère de la Cité-Épouse, pas assez demandé aux divines influences de la maternité de l'Église de le conduire jusqu'à cette perfection où il tendait.

* * *

Le cas de Pascal est donc tout le contraire d'un cas simple. Sa pensée est une réaction triomphante de la foi théologale et des dons infus contre des énergies étrangères qui sont vaincues et subjuguées, mais qui le brûlent. Ange excitateur des âmes, admirable et fervent témoin de la vérité, pour ceux qui l'écoulant sont dociles à la grâce, et qu'il mène à plus grand que lui. Maître dangereux et plein de mirages, pour ceux qui prétendent vivre de lui en refusant la vie essentielle qui l'anime. Alors c'est tout ce qui en lui était risqué de dissolution, qu'ils reçoivent de lui. C'est, trahissant les vérités qui lui sont le plus chères, une leçon d'irrationalisme et de mépris de l'intelligence qu'ils lui demandent, colorée encore d'héroïsme parce qu'ils vont la prendre chez un chrétien. Insensés, qui veulent une *victoire de Pascal* où ne vaincrait pas Jésus-Christ.

Il est arrivé de nos jours à Pascal cette chose étonnante, et qui montre d'une façon bien cruelle à quel point il s'est trompé en croyant pouvoir se passer de la sagesse métaphysique. Il est tombé entre les mains des philosophes.

On arrache cet immense esprit de son lieu véritable, qui est l'art de convertir, et qui est placé tout entier sous le signe de la foi infuse, et on le transporte au pays de la spéculation philosophique, sous le signe de la connaissance purement naturelle. Alors tout se déforme. M. Bergson écrit qu'il a « introduit en philosophie une certaine manière de penser qui n'est pas la pure raison » (2), et il nous laisse soupçonner que sa propre intuition pourrait trouver place en cette manière de penser. M. Blondel voit en Pascal un des initiateurs de sa *connaissance réelle*. D'autres le regardent comme un précurseur de l'idéalisme kantien, ou du pragmatisme de William James. D'autres s'imaginent qu'en énonçant cette maxime si juste, fondement de tout l'effort logique de la pensée humaine, qu'il y a un grand nombre de vérités qui semblent répugnantes, et qui subsistent toutes dans un ordre admirable » parce

(1) H. CLÉRISSAC, *Le mystère de l'Église*. M. Bremond, qui cite ce mot, nous dit (*Ecole de Port-Royal*, p. 323) qu'il a peine à partager l'impression qu'il traduit. Il ajoute cependant (p. 382), à propos de la joie de Pascal : « Au reste, cette joie qu'il a choisie mériterait un autre nom, qui la distinguât de la joie toute catholique annoncée au monde par les anges de Noël. Elle garde quelque chose de tendu, de sévère et de morne. » N'est-ce pas précisément ce que disait le P. Clérissac ?

(2) Notice pour la *Science française*, 1915, p. 7.

qu'une raison supérieure les concilie, il nous enseigne à nous affranchir de la logique de la contradiction. Bref, une foule d'auteurs que, trop subtile, la pointe d'une vraie métaphysique déconcerte, installent leurs théories dans tous les endroits où l'expression passionnée de Pascal « appuie tout autour, plus sur le faux que sur le vrai ».

Pourtant il n'appartient pas aux philosophes, il les méprise, et même avec excès. Quelques-uns lui font gloire, au nom de la « vie », de n'avoir pas eu de système. Alors par quel étrange abus l'annexent-ils à leurs systèmes, et lui empruntent-ils des armes contre la raison, qu'ils devraient servir ? Lui-même cependant, à le prendre en son sens le plus authentique, raisonneur affamé de « preuves solides », convaincu que « toute la dignité de l'homme est en la pensée », c'est devant la foi seule et la grâce que ce mystique abaissait la raison. C'est par ordre à la grâce, et pour préparer à la foi, qu'il exigeait l'intervention du cœur. C'est pour opposer la connaissance de Dieu par la foi surnaturelle à toute connaissance philosophique de Dieu, qu'il disait que le cœur sent Dieu, et non la raison. « *Voilà ce que c'est que la foi*, Dieu sensible au cœur, non à la raison. »

Pour le reste on sait bien que s'il subordonnait dans la connaissance spéculative le raisonnement au « cœur », il entendait alors par ce mot la même chose précisément que les anciens appelaient *intelligentia* (perception immédiate des premiers principes : « le cœur sent qu'il y a trois dimensions dans l'espace, et que les nombres sont infinis... »). On sait bien qu'il a écrit : « Personne n'ignore qu'il y a deux entrées par où les opinions sont reçues dans l'âme, qui sont ses deux principales puissances, l'entendement et la volonté. La plus naturelle est celle de l'entendement, car on ne devrait jamais consentir qu'aux vérités démontrées ; mais la plus ordinaire, quoique contre la nature, est celle de la volonté ; car tout ce qu'il y a d'hommes sont presque toujours emportés à croire non pas par la preuve mais par l'agrément. Cette voie est basse, indigne, et étrangère... » Voilà bien un Pascal *anti-intellectualiste* ! « La raison nous commande bien plus impérieusement qu'un maître. Car en désobéissant à l'un on est malheureux, et en désobéissant à l'autre on est un sot. » Et encore : « Soumission et usage de la raison, en quoi consiste le vrai christianisme. »

JACQUES MARITAIN.



Confessions

Henri Ghéon a déjà derrière lui ce qu'on appelle une œuvre. Et quand je jette sur cette œuvre un regard d'ensemble,

*Je vois, entre les bras d'un Ange,
Un bouquet de lourdes oranges,
Plus odorantes que des fleurs
Et, perlant à la même branche,
La corolle de cire blanche
D'un bouton gonflé de douceur.*

Ainsi parle un des personnages du second Miracle de sainte Cécile. Il faut louer les poètes avec leur propre lyre.

Dieu ! que les gens sont embarrassés, lorsqu'ayant reconnu que tel écrivain a mieux que du talent, ils cherchent à dire précisément ce qu'il a ! Ils n'osent dire, tout court : du génie ! parce qu'ils savent vivre et redoutent d'aller trop vite aux gros mots. De tel autre écrivain qui a fait ou fait encore œuvre estimable, ils sont bien sûrs qu'avec son indéniable, son brillant, son heureux talent, il n'a que le don de mettre habilement en œuvre un certain nombre de procédés. Qu'ils disent donc qu'il n'a aucun génie et que le premier en a au moins un. Henri Ghéon a « un génie », — sans compter tous ses talents.

C'est un inspiré et un inspirateur. Quelque différent que l'on

puisse être de lui, par la formation intellectuelle ou le tempérament, on ne peut rester indifférent devant sa foi, foi si rare en Israël, et qui arrachait de l'admiration à la sainte Humanité de notre Dieu. On ne peut pas ne point sentir la chaleur de cette flamme. *Surrexit quasi ignis, et verbum ipsius quasi facula ardebat.*

Lisez le Carnet spirituel (1915-1918) dont il vient de joindre des fragments inédits à une nouvelle édition de *l'Homme né de la guerre* (1). Ce sont des pages qui entreront dans la future « histoire littéraire du sentiment religieux », à laquelle notre époque et notre pays de France auront fourni un imposant chapitre. Le mot « génération » revient souvent aujourd'hui à travers les débats que suscite l'évolution des esprits et des âmes. Il y a longtemps qu'a été définie la génération de cet « homme né de la guerre » : *haec est generatio quaerentium Eum, quaerentium faciem Dei Jacob. Attollite portas !...*

Le public du jour est friand de toutes sortes de confidences, Ghéon ne s'est pas soucié de flatter une mode ou de donner pâture aux vaines curiosités. Il rend témoignage des grandes choses que Dieu a faites à son âme, de la paix, de la certitude reconquises ; il nous explique la genèse de sa vocation d'artiste chrétien.

Que d'égoïsme, de vanité, de duperie, dans les « confessions » plus ou moins retentissantes des « enfants du siècle » ! « Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature, et cet homme, ce sera moi. Moi seul !... » L'enfant de Dieu, à qui l'Esprit de Vérité a rendu d'abord témoignage, semble répondre à Rousseau, quand il écrit, le 3 mars 1917 : « En vain l'homme d'orgueil s'efforce de se différencier des autres hommes ; il les rencontre fatalement dans le mal, qui de tous les trésors est bien le plus vulgaire ; en fin de compte, il ne parvient qu'à se confondre avec les plus vils du troupeau ».

« Moi seul ! » crie le pauvre Jean-Jacques, essayant de nous prouver, dans son bafouillage de mégalomane, qu'il ne ressemble à aucun de ses semblables, et qu'il sent son cœur et qu'il connaît les hommes, et qu'on n'en fera plus comme lui, parce que « la nature a brisé le moule ». Lui seul rend témoignage de lui-même. Que dit donc celui qui est notre modèle ? *Solus non sum.* « Je ne suis pas seul ; et mon témoignage est véritable, parce que je sais d'où je viens et où je vais, parce que je suis avec mon Père. »

« Moi seul ! » répète Jean-Jacques, dans sa fatuité satisfaite. Comme si être seul n'était point la suprême malédiction pour l'homme, lancé à travers cette terrible aventure de la vie ; comme si ne savoir d'où l'on vient, ni où l'on va, n'était pas la suprême désolation pour l'être intelligent, celle qui donnait à l'empereur-philosophe un vertige d'angoisse devant « le torrent des choses », celle qui faisait dire à Pascal : « J'entre en effroi ».

Henri Ghéon nous montre un homme dans toute la vérité de la Grâce, un homme qui s'est dit : « Je me lèverai et j'irai au Père », et qui vient au Père par Jésus le très bon Pasteur, et comme Jésus est le premier-né entre des frères innombrables, il trouve là, auprès du Père, l'immense famille de l'Église, — l'Église, unique société humaine, où l'homme qui « sent son cœur et connaît ses semblables » puisse redresser la tête sans arrogance et regarder autour de lui sans dégoût.

Voyez la consolante humanité que nous offre le grand Rous-

seau, en nous conviant devant le Souverain Juge, où nous gémissons de nos indignités, où nous rougissons de nos misères, mais où, ne pouvant faire valoir les prestiges de son génie et de ses dons éblouissants, aucun de nous n'osera dire : « Je fus meilleur que cet homme-là ». Le beau spectacle que cette *turba magna* de saligauds !

L'Église nous montre la sienne, que personne ne peut dénombrer, toute blanche, toute pure et fleurie de palmes ; elle nous apprend que si nous sommes « méprisables et vils », comme Rousseau, c'est pour que Dieu puisse déployer sa puissance et sa bonté ; que si nous sommes parfois « bons, généreux, sublimes », c'est grâce au Père d'où vient tout bon parfait ; et au plus chétif, en tout ordre, au plus bas, au plus misérable, elle fait dire, tout tremblant d'amour, de confiance et de fierté : « A moi aussi, pécheur, qui espère dans la multitude de tes miséricordes, daigne faire une petite place parmi tes saints ».

L'Église n'est pas faite « pour le désespoir et pour la faiblesse », comme l'avait cru un moment cette Madeleine Simer dont l'abbé Klein nous contaît récemment la conversion. Ghéon l'a fort bien dit : lui, qui, pendant quatre ans, a eu les mains dans le sang de l'abattoir :

« L'extrême lassitude et l'extrême souffrance ne portent pas l'homme à croire, mais bien plutôt à renoncer. L'état de diminution n'est pas l'état du converti. Ce n'est pas quand l'âme fléchit qu'elle tend vers le ciel, mais quand elle se hausse. Dieu, pis-aller des cœurs déçus ? l'affreux blasphème. Dieu est force, santé et joie. Et s'il appelle à Lui les mécontents, les désabusés et les lâches, c'est à condition qu'ils abjurent leur mécontentement, leur désabusement, leur lâcheté. L'acte de foi suppose un effort volontaire, un sursaut, un redressement, et pour le moins une obscure intention de vie. L'homme incrédule à bout de larmes n'a cure de la vie ni de l'éternité, il réclame la paix ; non celle dont parle l'Évangile ; celle de l'âme absente, du corps anéanti. »

De fait, ce carnet spirituel, tout vibrant du tendre émoi d'une âme convalescente, n'affirme pas moins, d'un bout à l'autre, une tête bien en place, une volonté ferme, une raison claire.

J'y relève, avec un extrême intérêt, les tâtonnements de l'artiste converti, à la recherche de l'équilibre. Devant lui, comme devant tout croyant, se pose une des faces du grand problème : la conciliation de la nature et de la grâce. « Quand donc aurai-je les yeux purifiés, séparés du péché et libres de prendre leur joie sur les dons terrestres du maître ? — Quoi que je fasse, je ne parviens pas à haïr le monde et la vie. Dieu le demande-t-il ? — Nous sommes corps. Jésus est corps... La matière n'est pas mauvaise ; l'usage, l'abus qu'on en fait. Corps : fonction de l'esprit, parure de l'esprit, sa gloire visible. Une foi qui s'en passe pourra nous paraître plus sûre, à vous, à moi... Elle blasphème le monde, les astres, la vie végétative et animale, le genre humain ; elle n'est pas complète, elle ne tient pas compte de tout. »

Et sans doute, la solution ne tarde pas à lui apparaître, puisque, cette même année 1916, il écrit ces strophes de *Transparence*, « premier chant d'un nouveau chrétien », qui sont la paraphrase charmante du bel axiome paulinien : « Toute créature de Dieu est bonne quand on l'accepte en rendant grâces ! »

*A présent que je crois en Lui,
Tout est cristal à Sa Lumière,
Même l'opaque et sombre terre
Que je soupesais comme un fruit.*

(1) Paris, Bloud et Gay, 3, rue Garancière, 1923.

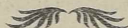
*Car il ne me reprendra rien
Des délices que j'ai cueillies
A l'espallier de cette vie
Et qui suffisaient à ma faim,*

*Si, d'une main reconnaissante,
Je les suspends au bleu verger
Où les élus agenouillés
Le voient, L'adorent et Le chantent !*

On a reproché aux nouveaux convertis les ardeurs de leur prosélytisme. Qu'on relise donc le texte de Baruch : « *Sicut fuit sensus vester...* ». Puisqu'il vous a plu, un beau jour, puisque vous vous êtes mis en tête de vous séparer de Dieu, vous aurez dix fois plus de zèle, quand vous serez revenus à Lui. « La raison admet qu'on nuance, nous dit Ghéon, mais elle exige qu'on choisisse — et qu'on affirme ayant choisi. Toute conviction ferme, sans exclure la sympathie ni la pitié, par pitié même et sympathie, comporte le prosélytisme. Il n'est pas de plus grand malheur pour un homme que d'avoir un esprit sceptique allié à un cœur généreux. »

J'espère bien avoir l'occasion de dire, un jour, mon mot, sur le mouvement de littérature religieuse dont Ghéon s'est fait l'initiateur et dont il a signé le manifeste dans un récent article de la *Revue des Jeunes*. Je serai plus à mon aise pour exprimer mes réserves et déclarer mon sentiment, maintenant que je me suis agenouillé auprès de mon frère et que j'ai dit avec lui : Gloire à Dieu !

PAUL CAZIN.



Un auteur à scandale :

M. F. Mauriac

M. François Mauriac, connu depuis une dizaine d'années comme « l'auteur des Mains jointes », s'efforce à édifier une œuvre qui, réalisant les promesses de son premier recueil, le délivrera d'un qualificatif désormais un peu usé et qui risquerait de devenir un aven de stérilité. Il publia ensuite « la Robe prétexte » ; « l'Enfant chargé de chaînes », qui dévoilait avec une sèche impudeur les tares d'idoles jadis encensées ; de minces et charmants « Petits essais de psychologie religieuse » ; « la Chair et le sang », où, en témoignage de sa foi catholique, l'auteur nous présentait un ex-séminariste amorphe et sensuel, puis « Préséances », qui nous introduisait au monde épais des marchands de vin bordelais. Devant les tentatives d'un écrivain capable de notations fines et ténues, mais non point jusqu'à présent de construire solidement une œuvre de pensée vigoureuse, la critique constatait, indulgente, que l'auteur n'avait pas encore produit l'ouvrage que nous étions en droit d'attendre de lui.

Le temps sembla venu à M. Mauriac de forcer à tout prix le succès : il conçut le dessein de le capter en donnant des gages aux catholiques parmi lesquels on le classe communément et aux curiosités malsaines de la foule. De cette double visée naquit alors le « Baiser au Lépreux ». Pour le catholique le titre voulait, sans doute, évoquer la Sainte aux sens domptés qui, même sous l'abjection de la chair putréfiée, découvre son Seigneur et le console par son baiser d'amour. Mais la foule l'interprète des secrets d'alcôve, fussent-ils scellés par la Sainte Trinité, escamote les promesses de la bande aguicheuse qui ceinturait le livre de ces lignes : *Analyse audacieuse de la vie secrète de deux époux que sépare un malentendu physique*. Il s'agit de satisfaire les uns tout en bernant les autres qui, d'ailleurs, couvrirent cette habileté plus peut-être que n'eût osé l'espérer M. Mauriac, juché maintenant sur le gros tirage longue-

ment poursuivi, et qui récidive gravement aujourd'hui avec le « Fleuve de Feu ».

Tout en faisant des réserves sur le « sujet scabreux », certains critiques catholiques reconnaissent quelque mérite, même du point de vue religieux, à ces récits dont le bas attrait nous paraît évident et réclame d'être dénoncé. Une indulgence de confrères et d'adhérents à la même croyance leur masquerait-elle l'inspiration malsaine et l'indigence d'analyse des œuvres de M. Mauriac ? C'est pourquoi nous voulons à notre tour en écrire en nous plaçant dans la Vérité de notre foi, qui doit projeter sa lumière sur tous nos jugements. Si l'arbre qui prétend à nous offrir ses fruits n'est qu'un sarment sec, ne faut-il point le dire avec la franchise dont tout fils de Dieu a licence et avertir nos frères lorsqu'ils cherchent pâture parmi les ronces ?

Le « Baiser au Lépreux » faisait abondamment jeter la laideur sur un foyer qualifié de chrétien. Le « Fleuve de Feu » charrie sa bourbe sur la jeune fille à travers les jugements d'un homme veule et débauché, marquant une nouvelle conquête féminine avec la nonchalance du chasseur qui ajoute une perdrix à son tableau. Nous ne devons point dissocier ces deux romans si nous voulons juger en leur fond les tendances de M. Mauriac et sonder le marais où il enlise lentement le docile lecteur aux yeux bandés.

Laissons le côté « scabreux du sujet. Notre âme reflétant l'image du Dieu infini, est assez vaste pour tout embrasser et assez libre pour ne s'en point choquer. Considérons simplement la réalité humaine de l'action et les réactions spirituelles des créatures qui la vivent.

Le « Baiser au Lépreux » nous montre Jean Péloueyre accablé jusqu'au désespoir sous sa grotesque laideur. Est-il donc dépourvu d'une foi ancestrale assez robuste pour soutenir par une âme joyeuse sa chair humiliée ? Hélas ! dix lignes de Nietzsche exaltant la Volonté de puissance suffiront à la faire sombrer. « Il découvrait soudain que la Religion lui fut surtout un refuge. Au laideron orphelin elle avait ouvert une nuit consolatrice... Il était de ces esclaves que Nietzsche dénonce ; il en discernait en lui la mine basse ; il portait sur sa face une condamnation inéluctable ; tout son être était construit pour la défaite » (p. 21). Sonnée l'heure vespérale où il avait coutume de gagner l'église et de « se couler dans la ténèbre odorante », il ne s'y rend point. Vous attendez peut-être que Jean Péloueyre s'accroche douloureusement à cette foi devenue inerte d'un seul coup ? Vous aimez la passion et les luttes divines ? Fi donc ! Le public des gros tirages ne goûte les sentiments excessifs non plus que l'absolu. Paix au lecteur ami des lettres durant le temps qu'il digère. Rien ne dépassera le niveau de ses possibilités intellectuelles, morales ou religieuses : sur aucun point nous ne franchirons le rudiment.

Jean Péloueyre, mis en présence des valeurs profondes de la vie, réagit en dilettante. Rentré dans sa chambre après la lecture de Nietzsche, « il s'enfonça dans un fauteuil capitonné, regarda en lui la place où sa foi souffrait et se pénétrait d'angoisse ». Il se laisse bercer au remous de ses propres flottements, s'interroge de temps à autre sur le point de savoir s'il a jusqu'alors adhéré « à une métaphysique ou à un système de consolations ingénieuses », puis le catholique M. Mauriac l'amène à cette conclusion : « Sans doute des croyants parmi les Maîtres régnaient. Mais Chateaubriand hésita-t-il jamais à jouer son éternité contre une caresse ? Barbey d'Aurevilly que de fois trahit-il le Fils de l'Homme pour un baiser ? *Ne triomphèrent-ils pas dans la mesure où ils trahirent leur Dieu ?...* Plaise au Seigneur que l'œuvre temporelle de M. Mauriac ne mérite point cette dernière phrase comme épigraphe !

Ainsi agonise et trépassa la foi de Jean Péloueyre.

Galvanisé à point par les dix lignes de Nietzsche qui ont fait doucement sombrer sa foi, le fatot Jean accepte l'aventure conjugale avec Noémi d'Artiaill qui, après avoir « mesuré de l'œil cette larve qui était son destin », et sans sursaut trop prolongé, s'en va au mariage, guidée par les raisons pratiques et les avantages tangibles.

Le lecteur s'est-il aperçu que les soixante-six premières pages de ce récit ne nous ont fait rien moins qu'effleurer deux sommets : une crise religieuse et des épousailles ? Admire-t-il de quel vol léger M. Mauriac sait nous garer des cimes ? Deux fois nous avons cru devoir gravir un pic, mais, comme par enchantement, la pente s'affaissait sous nos pas et nous voici arrivés sans essoufflement. De loin nous croyions entrevoir une montagne : c'était une taupinière.

* * *

Qu'attendons-nous de Noémi mariée ? C'est une vierge sage choisie entre toutes par un pasteur diligent dont la direction fait avancer

plusieurs âmes « haut et loin dans la vie spirituelle » (p. 51) et, au seuil de la vie conjugale, M. Mauriac nous la définit : « Petite âme ménagère toute tendresse et piété ». Les sens surpris pourront bien détailler un instant en face du devoir accepté devant Dieu, mais tendresse et piété dompteront sereinement la nature et Noémi — telle une de ces bienheureuses enchaînant d'une écharpe légère le monstre pacifié — nous apparaîtra semblable aux saintes qui, sous la charité parfaite de leur baiser, font refléurir la chair blessée et rayonner l'âme en détresse. N'avancions-nous point, chrétiens, sur la droite route que l'un des nôtres défriche devant nous ? Ah ! comment prévoir vers quels sables mouvants nous guide M. Mauriac ?... Hélas ! voici l'heure de tenir les promesses de la bande où n'aboutissent pas les avenues disciplinées qui convergent au foyer chrétien. Dans la description de la chambre sordide où les époux passent leur première nuit, l'auteur note : « Dans les rideaux de cretonne deux anges gardiens voilaient leurs faces honteuses ». Serait-ce qu'ils scrutent en M. Mauriac quelque intention obscène ? Si non, pourquoi les anges de Dieu voileraient-ils leurs faces de vérité à l'heure où doit jaillir la vie par le consentement du Seigneur ?

Noémi la chrétienne ne saura-t-elle point considérer dans un corps même difforme, le Temple très précieux du Saint-Esprit ? Mais le triomphe d'un devoir d'épouse chrétienne affaîrait le piment annoncé et supprimerait le « malentendu physique » — comme dit pudiquement l'auteur — qui doit fournir l'agrément du livre. Le récit n'est plus guère, dans cette seconde phase, que celui des dérobades de Noémi décrites par M. Mauriac d'une encre vraiment trop chargée lorsqu'il assure que la seule présence de son mari « assassinait » la jeune femme, mais qui satisfont les violeurs d'alcôves.

Bientôt Jean Péloueyre ne verra plus qu'une issue devant lui : il se fera contaminer en passant ses journées dans la chambre d'un tuberculeux et laissera en Noémi une veuve exemplaire enveloppée d'un deuil épais. Sa piété demeure « solide et régulière » et que lui reste-t-il « si non, selon l'usage des landaises, de se divertir sans excès avec la nourriture » ? Ayant voué son héroïne aux passe-temps goulus, voici que l'auteur s'avise à l'avant-dernière page du livre, qu'un petit couplet chrétien serait peut-être expédient et jetterait une poudre opportune aux yeux du lecteur catholique. Mettant sur la route de Noémi un jeune médecin qui, jadis, un instant la troubla et dont elle évite la rencontre, M. Mauriac nous offre ceci : « Sans doute, fuyant ainsi, songeait-elle que le bourg n'accepterait pas sans cris qu'elle déchût de son rang de veuve admirable... Mais de tels obstacles, l'instinct de Noémi ne les eût-il pas balayés, si ne l'avait jugulée une autre loi plus forte que son instinct ? Petite, elle était condamnée à la grandeur ; esclave, il fallait qu'elle régnât. Cette bourgeoise un peu épaisse ne pouvait pas ne pas se dépasser elle-même : toute route lui était fermée hors le renoncement »... !!

Et sur cette haute conclusion nous pouvons rejeter l'inconsistant petit livre qui n'a fait glisser qu'une eau bourbeuse entre nos mains tendues sans nous livrer nulle réaction jaillie vraiment des profondeurs de l'âme.

* * *

Aujourd'hui, dans « Le Fleuve de feu », nous retrouvons le même procédé : trouble, sensualité et voluptueuses descriptions qui draineront un large public ; mysticisme plus trouble encore et vagues ressouvenirs chrétiens qui — peut-être — anesthésieront la conscience du lecteur catholique ou l'inciteront à cette trop indulgente charité qui souvent s'exerce au détriment de la justice.

Après s'être réclamé de Saint Jean, de Pascal et de Bossuet, M. Mauriac inscrit au fronton de son livre : « Si tu doutes qu'une jeune fille bien née et parfois dévote puisse descendre jusqu'au vois Gisèle de Plailly, songe à ton âme éprise de Dieu, mais qui, toujours, aima plus ardemment ses souillures »... Et les épines s'enfoncent plus avant dans la chair de Celui qui, de toute éternité, crie à sa créature : « Je t'aime plus ardemment que tu n'as aimé tes souillures »... (1).

Daniel Trasis, inconsistant au point d'être doué de la faculté de se conformer à l'image qu'un adversaire se faisait de lui » (p. 109), est un de ces hommes vidés de toute énergie par le dilettantisme et la sensualité, comme M. Mauriac se plaît à en silhouetter nonchalamment. Le voici, échoué dans une petite station pyrénéenne, fuyant une maîtresse trop envahissante connue durant la guerre ; « l'hiver de 1916 où il grelottait sous une tente dans la lande inondée — et même l'année 1917, où il traversa l'enfer de Vauquois, laissaient en lui un

sonvenir dominant : celui de Thérèse qu'il connut alors. La guerre c'était pour lui Thérèse Herlant » (p. 51).

Survient Gisèle de Plailly... « Daniel Trasis souffrait d'une étrange soif de limpidité. Ce débauché était humilié de se sentir la proie du vertige devant tout être intact ». Mais il ne croit cependant ni à l'intégrité ni à la pureté profonde des femmes et cette « étrange soif de limpidité » ne l'empêche point de boire aux sources polluées. « Elles avaient [les jeunes filles] ce trait commun de se garder, mais sans qu'il pût démêler si elles étaient chastes ou seulement soucieuses de ne pas se déprécier » (p. 65).

Survient donc une jeune fille. Rendons grâce à M. Mauriac qui ne l'a point faite vicieuse malgré les chutes qui l'entraînent si bas. Car Gisèle, dans une période de grand désarroi, désaxée de sa vie routinière par le bouleversement de la guerre, « déprise de Dieu », poussée par un tempérament inquiet et sensuel qui s'ignore, s'est donnée misérablement à un inconnu. Elle s'est donnée avec un plein consentement : « Tout avait cédé au désir... de rompre autour de son corps un encerclement d'anges, de creuser enfin au milieu de sa vie l'abîme d'un acte irrémédiable » (p. 149). De ces brèves amours naît une petite fille, Marie, dont se charge Lucile de Villeron, l'amie toute dévouée de Gisèle qui, silencieusement, prie et expie pour la brebis perdue qu'elle tente de ramener au droit chemin. Rare exemplaire dans les ouvrages de M. Mauriac d'un personnage qui réagit catholiquement sans intermittence ni incohérence.

Daniel, étranger à toute idée religieuse, « perdu de débauches », convoite la jeune fille qu'il croit intacte : Il ne négligera pas de « cueillir ce fruit véreux, Gisèle ! Il ne quittera l'hôtel qu'il ne l'ait mordu puis rejeté ». Ce débauché à l'« étrange soif de limpidité » apprend par hasard la maternité de Gisèle. Devant la surprise du douloureux secret de la femme désirée, quel sera son sursaut ? Le débauché pleurait, pleurait sur cette pureté perdue » (p. 100). La pureté perdue ? Ah ! non ! assez d'équivoques ! S'il pleure, c'est sur la pureté qu'il ne sera pas le premier à souiller. Et puis, pour tenter de ne pas diminuer la volupté escomptée, voici qu'il reforme son illusion — et cette dernière ignominie est pire que la précédente — : « Ce n'était plus l'affreuse expression fille-mère, mais une autre mystique, mystérieuse, et sans aucune pensée de blasphème qui vint à ses lèvres : « vierge-mère »... N'a-t-il donc jamais entrevu l'éblouissement de la totale pureté celui qui, là, ose écrire ce mot ?

A la veille de son départ Gisèle s'abandonne à Daniel. Cette chute sera la dernière de la jeune fille reconquise enfin aux disciplines catholiques par la prière de son amie, et lorsque Daniel la rejoindra dans le village qui fixe désormais les frontières de sa vie, il la trouvera abîmée dans son action de grâces matinale et reculera silencieusement devant l'ange de lumière qui protège l'âme purifiée.

Telles sont les deux dernières histoires que M. Mauriac a jugé opportun de nous conter et que nous ne perdrons rien à ignorer. Nous en avons exposé le sujet en détail et nous avons fait d'assez larges citations afin que l'auteur nous révélât lui-même ses incohérences, son incurable dilettantisme et son manque douloureux d'esprit chrétien !

« Analyse », écrit M. Mauriac sur l'une de ses trop fameuses bandes : mais il n'y a point là d'analyse. Dans ces deux récits M. Mauriac fait arbitrairement mouvoir des êtres devant nous, nous cite des faits qu'il ne justifie pas et des réactions qu'il ne nous explique pas davantage. Ses personnages sont guidés par d'obscures et primitives attirances, auxquelles ils s'abandonnent avec une basse passivité qui, supprimant tout véritable conflit moral, supprime aussi l'intérêt du livre. Nous cessons vite de nous attacher à ces êtres dont la volonté, l'intelligence, le raisonnement ne fonctionnent pas et que mènent d'aveugles instincts sexuels. Il faut, d'ailleurs, rendre à M. Mauriac cette justice que, lorsque les personnages satisfont leurs désirs au mépris de tout contrôle sur soi-même, ils ne rendent point le vice attrayant. Triste volupté. Jamais le souffle heureux de la vie ne circule dans ces romans. La chair ne s'y épanouit pas dans la joie. Une pluie de cendres ténues y paraît toujours en suspens et tout élan y retombe aussitôt sur lui-même, recroquevillé.

Si, du point de vue de l'art et de l'analyse psychologique, ces deux ouvrages ont une médiocre valeur, du point de vue chrétien ce sont de mauvais livres. Dans le « Baiser au Lépreux », M. Mauriac nous montre deux catholiques : l'un se dépouille de sa foi tout d'un coup comme d'une guenille sans valeur, mais semble la reprendre un beau jour aussi négligemment qu'il l'avait quittée : nulle raison solide de ces revirements n'est donnée à notre intelligence, qui s'offusque du mépris où on la tient. Nous voyons, en fin de compte, ce semblant de foi impuissant à faire accepter la vie à Jean Péloueyre qui s'en évade : et, au fond, il

(1) PASCAL, *Mystère de Jésus*.

n'y a là rien moins qu'un suicide. Tandis que Noémi, armée d'une foi inaltérée, n'y trouve pas la force d'être loyale à son serment.

C'est une jeune fille chrétienne que, dans « Le Fleuve de feu », M. Mauriac fait tomber dans de graves désordres — et avec quelle ignorance ou quel mépris des complexités d'une conscience féminine formée par l'éducation catholique dont elle demeure, malgré tout, imprégnée. Pas une fois elle ne dresse devant la tentation le bouclier de sa foi non plus que celui de sa maternité. Elle quitte son enfant endormi pour se rendre aux bras de son amant de rencontre sans que par une seule de ses fibres la retenne la créature de son expiation et de son rachat. A deux reprises l'auteur nous la montre « dressée à l'examen de conscience » (p. 142), « en proie à cette passion chrétienne de l'examen de conscience » (p. 186). Quand elle réfléchit sur sa seconde faute, elle conclut : « Au prix d'une si infâme récidive, qu'était sa première chute ? » (p. 148) et « elle mesurait d'un œil lucide sa déchéance infinie » (p. 159). Sa conscience n'est donc point dans les ténèbres et sa foi palpite encore. Pourtant, dans son abandon à Daniel, nous ne percevons pas le sursaut de cette conscience, l'avertissement de cette foi. Lorsque, libérée de la tentation, elle évoquera sa dernière défaillance, que dira-t-elle ? « Ce garçon connaissait ma honte... je n'avais plus rien à perdre... Dieu était loin... Plus rien à perdre ! Rien qu'une pureté déjà rachetée par le Sang de son Dieu... Dieu est loin !... Il est là pantelant à chaque minute sur sa croix : Gisèle peut-elle l'oublier et ne sait-elle pas l'immense regret de l'innocence perdue, le poids de la faute que rien ne peut empêcher d'avoir été commise ?

Jamais nous ne sentons la pensée de M. Mauriac, ferme et lucide, projeter sur la vie une vision catholique. Et cette pensée, qui se dérobe sans cesse, est-elle saisissable ? Dans quel esprit écrit-il telle phrase : « Lucie s'imaginait-elle qu'on renonce à une seconde chute ? Elle ne savait pas qu'il n'est peut-être pas arrivé une seule fois qu'un homme ait de son plein gré refusé le renouvellement de sa joie ? » (p. 162). « Quel être, quel monde échappe à sa constellation ? » (p. 158).

Il est possible que cet illogisme, ce manque de ferme psychologie cette creuse impudeur, satisfassent des esprits anémiés par les romans nègres, les récits d'aventures, le cinéma, mais nous nous attristerions de voir M. Mauriac provoquer leur suffrage.

Pour nous, catholiques, qui ne sommes déprimés ni des inflexibles disciplines de notre foi, ni des inéluctables devoirs qu'elle nous impose, nous regrettons deux fois la publication de ces ouvrages où la Vérité souveraine est lésée, puisqu'il nous faut incriminer un écrivain généralement doué par Dieu pour le service de sa cause et que nous voyons, avec peine se détourner de sa vraie mission.

Mais si le stérile figuier de l'Évangile eût reconnu vaine l'ombre grêle qu'il projetait sur le sol et, ancrant plus avant ses racines dans la terre profonde, eût offert par une humble bonne volonté ses rameaux secs à la rosée céleste, n'eût-il point obtenu de germer des fruits savoureux pour la gloire du Seigneur et le réconfort des hommes ? Nous attendons encore ces fruits de M. Mauriac et ne désespérons pas de lui aussi longtemps que nous espérons en la grâce de Dieu.

FRANÇOIS BENEDICT.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Distributions de prix

Ancien professeur, j'ai voulu revoir cette fête de la fin d'année scolaire dans l'atmosphère familiale de deux de nos principaux établissements d'enseignement moyen de la capitale. Il fait bon au contact des jeunes ardeurs raviver la flamme vacillante, revivre les émotions du grand jour, ressusciter son passé, saluer les espérances d'avenir, s'assurer qu'au foyer de nos collègues brûle toujours le foyer des salutaires, enthousiasmes, que la passion désintéressée des belles-lettres y est toujours vivace en dépit de l'utilitarisme régnant.

Quelle différence entre les glaciales cérémonies officielles où un monsieur redingoté vient lire une harangue ampoulée, empesée, amidonnée, sur un sujet superlativement fastidieux, et nos solennités littéraires et musicales pleines de charme et de vie, où notre jeunesse se produit avec tous ses avantages dans l'interprétation de belles œuvres, sous le regard ému des compagnons, des parents et des maîtres.

Pour varier l'expérience, j'ai choisi deux extrêmes, la distribution des prix de l'Institut St Louis, où l'on avait emprunté au Théâtre Antoine, ultra-moderne, La *Nouvelle Idole* de FRANÇOIS DE CUREL, et celle de l'Institut Ste Marie, où l'on chaussait le cothurne tragique, où l'on représentait l'*Œdipe-Roi* de SOPHOCLE.

A la première présidait Son Éminence le Cardinal Mercier avec sa bonté souriante, à l'autre, son délégué, Mgr Van Roey, avec sa douce gravité, l'un et l'autre infatigables distributeurs des couronnes et des prix aux nombreux lauréats.

Ne chicanons pas sur le choix des pièces, il serait trop aisé de se plaindre pour l'une et pour l'autre d'adaptations qui sont des mutilations, de trouver que la première, la *Nouvelle Idole*, avec son réalisme pathologique sent trop le laboratoire ou la clinique, que l'autre, l'*Œdipe-Roi*, est d'une difficulté d'interprétation trop écrasante pour être tentée avec chance de succès par une troupe de collège. Il m'a paru aussi que le public select de St Louis ne se passionnait guère pour le drame de conscience médical mis à la scène par de Curel, et que le bon public schaarbeekois se débattait assez péniblement dans l'imbroglio du

parentage incestueux d'Œdipe le Labdacide, é'ant peut-être médiocrement familiarisé avec les légendes héroïques de l'antique Hellas.

Ah ! certes, quand on voudra que les spectateurs entrent en communion étroite avec les interprètes et que de la scène au parterre, du parterre aux galeries, il n'y ait qu'un sentiment qui fasse battre tous les cœurs, un seul courant qui entraîne toutes les âmes, c'est bien clair, il faudra faire d'autres choix et demander par exemple au théâtre de Ghéon, rénovateur des mystères et miracles du moyen âge, le secret d'opérer cet unisson de la sensibilité chrétienne dans la salle tout entière.

Mais, trêve de critique, acceptons le programme tel qu'on nous l'offre et laissons parler l'admiration. Elle va loyalement à la probité de l'effort si pas à l'éclat de la réussite, à la lutte vaillante, ne fût-elle pas couronnée par la victoire.

Qu'on me permette d'insister et de dégager cette vue pédagogique. François de Curel, on le sait, est un dramaturge puissant, il excelle à dramatiser les hautes idées dans un dialogue sobre et incisif, dans un style taillé en diamant aux arêtes coupantes, à soulever plutôt qu'à les résoudre des problèmes ardues de moralité individuelle ou sociale. La *Nouvelle Idole*, jouée pour la première fois au Théâtre-Libre le 11 mars 1899 est un drame philosophique et psychologique où se débat un cas de conscience formidable.

Albert Donnat, médecin matérialiste, entraîné par la passion de la science et par la passion humanitaire, ne craint pas de faire des expériences *in anima vili*. Le bruit s'en est répandu, les journaux bavent sur lui leur venin, ameutent l'opinion et il se trouve sous le coup d'une enquête judiciaire. C'est ainsi qu'ayant à son service à l'hôpital une pauvre petite orpheline, Antoinette, qui aspirait à entrer en religion, et qui, tuberculeuse au dernier degré, est perdue à brève échéance, il lui inocule le virus du cancer, afin d'explorer ce mal mystérieux, de savoir s'il est susceptible de contagion et d'en découvrir le vaccin sauveur.

Instruite du fait, sa femme lui jette à la face ce mot « assassin » ! et ce mot, bientôt, il se le répète à lui-même. En effet, voici qu'Antoinette sur laquelle il cultive le cancer, guérit miraculeusement de sa phthisie par l'eau de Lourdes. Ce n'est donc pas sur une moribonde condamnée dont il supputait la mort à date fixe, c'est sur une vivante délivrée de son mal qu'il opérât avec la froide cruauté du savant. Alors la conscience de l'homme se révolte contre le matérialisme de la science. Affolé, désespéré, il veut se faire sauter la cervelle, il n'écarte le suicide

instantané que par le suicide lent et héroïque : il s'inocule à lui-même le terrible cancer !

Sa femme, qui allait se jeter dans les bras de Cormier, médecin-psychologue, éprise d'admiration devant la grandeur de ce sacrifice, revient à son époux, pleine de tendresse.

Antoinette dépasse en héroïsme Albert Donnat, la victime l'emporte sur le bourreau. Elle dit simplement :

« Vous m'auriez proposé ce qui est arrivé, j'aurais consenti tout de suite... Me croyez-vous donc trop sotté pour comprendre que mon mal peut amener à guérir une foule de gens ? Je voulais être sœur de charité, et consacrer ma vie aux malades... Eh bien ! je livre ma vie en gros, au lieu de la donner en détail... » « Vous avez l'air tout étonné que je suis prête à mourir... Je le suis parce que Jésus-Christ a été crucifié pour le genre humain et que je regarde comme un honneur d'être traitée un peu comme lui... » Albert Donnat a la révélation du sacrifice, du renoncement, il comprend l'élan des cœurs vers l'unique soleil, vers la croix. « Toute marée dénonce au-delà des nuages un astre vainqueur, l'incessante marée des âmes est-elle seule à palpiter vers un ciel vide ? »

Par un illogisme qui est presque une lâcheté, de Cureau ne fait pas jaillir de ce noble cœur le « Je crois en Dieu », il l'a consenti d'ailleurs dans l'adaptation qu'il vient d'approuver pour la scène de Saint-Louis, et tout le déroulement du drame justifie cette conclusion triomphante.

On le voit, la pièce dépasse de beaucoup ce problème : le savant a-t-il le droit de disposer pour le bien de la collectivité d'une vie qu'il sait d'avance condamnée ? La morale répond : Non, sans le consentement de l'intéressé, l'auteur ne se prononce pas, mais il élargit la portée du drame jusqu'à cette question passionnante : Est-ce que l'homme peut se sacrifier pour autrui, le savant pour des ignorants, s'il ne croit pas en Dieu, ou tout au moins s'il n'agit pas comme s'il croyait ? L'homme qui s'immole pour les autres peut-il se contenter de « parader devant le néant » ?

Qui ne le voit ? A supposer même que les jeunes artistes de Saint-Louis ne se soient pas égalés à la hauteur du sujet, que le protagoniste du drame ne se soit pas identifié à son personnage complexe, tourmenté, en proie à une crise d'âme violente où le conflit entre science et conscience éclate avec une force qui surpasse ce qu'un adolescent peut éprouver et traduire, l'aiglon provoqué par l'aigle n'apprend-il pas à déployer son essor, à se rendre maître à son tour de l'espace, à fixer ses yeux sur le soleil ?

* * *

Mais qu'était donc la hardiesse des acteurs de Saint-Louis auprès de celle des acteurs de Sainte-Marie ? Avec une superbe audace ils se sont attaqués à l'*Oédipe-Roi*, au chef d'œuvre du théâtre, à l'immortelle création de Sophocle sur laquelle près de deux millénaires et demi ont passé sans qu'elle ait trouvé encore une tragédie qui l'égalât. Ne parlons pas de la beauté du style qui est la perfection du style attique, ni de la grâce poétique des chœurs faits pour être chantés et dansés sous le ciel lumineux d'Athènes, ni de ce dialogue étincelant qui est le comble de l'art dans la spontanéité de la nature, ni de la peinture des caractères profondément fouillés, délicatement nuancés. Mais où a-t-on vu la puissance du pathétique réalisée par une si prodigieuse simplicité de moyens ? Où a-t-on vu une action conduite de péripétie en péripétie, jusqu'à l'ultime catastrophe avec un jeu d'une si infinie souplesse ? A mesure qu'*Oédipe* veut fuir son destin, il l'accomplit. L'effroyable secret de sa naissance qui doit le révéler parricide, inceste, se découvre graduellement par toutes les démarches mêmes qu'il tente pour s'innocenter. A chaque pas qu'il fait pour écarter l'horrible cauchemar, il en est de plus en plus oppressé. A chaque effort qu'il déploie pour s'arracher de l'abîme, il s'y plonge plus profondément. Et enfin celui qui régnait sur Thèbes pour l'avoir délivrée du sphinx, que la cité entière, décimée par la peste, implorait comme son unique sauveur, précipité du trône roule au fond de l'abîme, opprobre de son pays, cause de tous les malheurs, couvert de ses propres malédictions.

Faut-il s'étonner que Sophocle ait été le poète chéri des Athéniens, qu'Aristophane énumérant les joies de la paix y ait compté les tragédies du grand artiste, que Cicéron à Rome l'ait proclamé le « *poeta divinus* », qu'il ait ravi Racine au xvii^e siècle, qu'il soit de nos jours encore l'idole des hellénistes qui le relisent avec volupté dans le silence de leur cabinet de travail, l'idole des foules qui à Paris et à Orange n'ont cessé d'acclamer l'*Oédipe-Roi* comme la merveille du théâtre ?

Et vraiment, les jeunes acteurs de Sainte-Marie n'ont pas profané l'œuvre réduite, amputée du chœur que seul figurait le coryphée, mais

gardant encore l'essentiel de sa structure. Une mise en scène soignée, des attitudes sculpturales, une diction rythmée avec un art savant parfois accompagnée de musique, une juste interprétation des caractères : d'*Oédipe*, entier, droit, sincère, mais violent et emporté par l'hybris, de Créon calme, loyal, maître de soi, de Jocaste délicate et légère, de Tirésias nimbé de surhumaine majesté, du naïf messager de Corinthe, de l'ancien esclave de Laïus qui apporte la suprême et terrifiante révélation dans la simplicité d'un langage véridique et naturel : tout cet ensemble témoignait d'un bel effort intellectuel et esthétique, il procura aux amateurs une réelle jouissance d'art, et, parfois, j'imagine, le frisson tragique, fait de pitié et d'épouvante, parcourut l'assistance. On sentait bien dans le jeu de cette troupe habilement exercée la main d'un professionnel rompu à la technique du métier, M. Laumonier, ex-sociétaire de la Comédie Française. Dérageant à la tradition du théâtre grec, la tragédie était coupée par des entr'actes que remplirent agréablement, pour compenser la continuité du chœur, des compositions musicales de grands maîtres.

Du point de vue moral, il me paraît exagéré de dire que « le fond de la pièce heurte le sens moral chrétien ». Sans doute, la fatalité « l'ananké » garde ici une place trop envahissante pour que l'idée de responsabilité morale s'en dégage pleinement. *Oédipe* apparaît aveuglé par la divinité, trompé par les oracles, jouet du destin, et cependant n'est-il pas dans une certaine mesure, par son orgueil, par l'exaltation de sa violence, l'artisan de ses malheurs ? De plus, une grande idée plane sur toute l'économie du drame, l'idée de la solidarité sociale de la réversibilité des démerites. Toute la ville est frappée de la peste en expiation du crime qui a été commis : « C'est le sang versé qui cause les malheurs de cette ville ». La cité est un corps qui souffre du mal de l'un de ses membres, et qui en souffre justement, dans la mesure de sa coopération à ce mal, observe M. A. Dufréchou qui a si bien mis en lumière « Les Idées morales de Sophocle ».

Il faut, en fin de compte, sincèrement applaudir à tout ce qui contribue à mettre en honneur dans nos collèges la tradition des humanités gréco-latines toujours menacées chez nous par un retour offensif de la barbarie utilitariste. Ce sera notre mérite de les avoir sauvegardées et d'avoir accru même de génération en génération le trésor de la culture antique et chrétienne, humaine et nationale.

J. SCHYRGENS.

La conversion de M. Robert-Benoît Chérix

Une excellente coutume est celle qui depuis une trentaine d'années, porte les convertis à utiliser leurs premières ferveurs pour raconter leur conversion. Cela nous a valu quelques douzaines de livres dont plusieurs sont de belles œuvres littéraires et dont aucun, je crois, n'a été sans offrir des avantages tant à l'auteur qu'aux lecteurs (1).

Pour l'âme convertie, en qui véritablement le Seigneur a fait de grandes choses, est-il, en effet, meilleure façon de publier sa reconnaissance que de chanter, tout au long d'un livre, le *Magnificat* qu'elle doit à Dieu ? Sans compter qu'on augmente en soi la force de ses convictions nouvelles en les formulant par la parole ou par la plume, et que rien ne vous compromet davantage dans la bonne voie où vous êtes engagé que de proclamer devant tous le changement survenu dans votre vie.

Le profit n'est pas seulement pour qui écrit. Outre le plaisir qui, par là, est donné à tout psychologue de pénétrer dans une âme où s'est déroulé un grave et tragique conflit, ces sortes de confessions ne laissent jamais à édifier et à améliorer les chrétiens qui se donnent la peine d'en prendre connaissance. Souvent aussi elles leur apprennent ce qu'ils ignoraient ou les rendent attentifs à ce qu'ils perdaient trop aisément de vue. Elles leur apprennent, par exemple, qu'on peut vivre dans l'erreur sans, pour autant, vivre nécessairement dans la peau d'un coquin, avec une conscience bourrelée de remords. De quoi il est toujours bon à un catholique de se souvenir tant pour être juste en ses jugements que clairvoyant en ses démarches. Les confidences des convertis instruisent les hommes apostoliques des côtés par où le catholicisme séduit de préférence nos contemporains, les avertissant ainsi de la manière dont ils doivent diriger leur zèle pour faire les conquêtes qu'ils ambitionnent.

(1) ROBERT-BENOÎT CHÉRIX : *L'arche d'alliance*, essai de synthèse sur le christianisme. Paris, Perrin, 1923.

Quant aux incroyants lettrés qui auraient encore tendance à répéter les aneries bien connues sur l'incompatibilité de la science et de la foi, les récits de conversion sont excellents pour les faire taire. Beaucoup de libres-penseurs ne s'épargnaient point, jadis, le plaisir de représenter notre soumission aux dogmes ecclésiastiques comme l'effet d'une myopie intellectuelle. Aujourd'hui, la situation s'est un peu modifiée en notre faveur. Ceux parmi eux qui gardent quelque contact avec la littérature contemporaine ne peuvent s'empêcher de voir des hommes, aussi intelligents qu'eux-mêmes, faire retour à l'Église romaine. De ce moment, comme il est naturel, leur incroyance ne peut plus leur apparaître comme le signe d'une supériorité d'esprit dont ils puissent tirer avantage sur personne. Ils cessent d'afficher aucun mépris pour ceux qui ne partagent pas le point de vue philosophique de M. Paul Souday, rédacteur au *Temps* et de M. Ernest, l'actif et dévoué président de la *Libre-Pensée de Belgique*. Ils commencent même à se douter que les difficultés par lesquelles ils ont été arrêtés ne sont point insurmontables puisque d'autres bons esprits, après les avoir aussi bien qu'eux aperçus et mesurés, les ont franchies et vaincues pour s'établir dans la foi.

N'a-t-on pas vu, depuis l'armistice, en Belgique même, des politiciens de gauche professer une tolérance doctrinale à laquelle nous avions désespéré qu'ils pussent jamais s'élever ? C'est que la guerre, en leur apportant des vacances, leur a donné le loisir de feuilleter un ouvrage de Bourget, de Huysmans ou de quelque autre converti. Alors, ces hommes habiles ont pensé qu'un bon moyen de paraître intelligents était d'être tolérants.

En vérité, pour trouver une particulière élégance et solidité d'esprit dans l'incrédulité, il n'y a plus que les incroyants du commerce, du journalisme et des autres carrières où l'on peut passer pour n'avoir rien lu sans en être diminué.

* * *

Les considérations qui précèdent, je crains bien qu'elles n'apparaissent point au lecteur comme très spéciales au cas de M. Chérix. Mais, l'on n'en peut guère développer que de générales au sujet du livre que cet écrivain vient de publier. La conversion de M. Chérix a ceci de particulier qu'elle n'offre pour ainsi dire aucune particularité. Elle s'est déroulée comme un cours d'apologétique et l'histoire minutieuse qu'il en présente au public ne ressemble pas mal à un excellent traité de vulgarisation théologique. L'on se convertit comme on peut et beaucoup reviennent à l'Église par des voies détournées qu'on n'eût pas crues capables d'y amener personne. M. Chérix y est venu, lui, par la grande route, je veux dire par le moyen de la raison.

Il était né et avait grandi en Suisse, dans un milieu protestant, et cela l'avait rendu fort à même d'ignorer le catholicisme ou de ne s'en faire qu'une idée caricaturale et repoussante.

Comme beaucoup de protestants intelligents, il aurait pu ne croire à rien plutôt que de se contenter des choses inconsistantes dont le protestantisme moderne nourrit ses adeptes. Il aurait pu s'adonner à la poésie et au plaisir ; croire en des images, s'accrocher à des ombres ; passer son temps à récolter des caresses et à s'émonvoir par des rythmes, des lignes et des couleurs. Heureusement, ce jeune protestant n'était pas poète, quoique lui-même ait d'abord pensé à ce sujet, et la question des sens, si elle a jamais existé en sa vie, n'était plus alors prépondérante pour lui. C'était un platonicien. Son esprit avait un invincible penchant dogmatique et son cerveau éprouvait l'inéluctable besoin de jeter l'ancre.

Les poètes et les artistes, auxquels il fit un moment confiance, ne lui donnèrent rien, pas même le secret de leur art. Dans sa soif de certitude, il se tourna vers ceux que ses traditions familiales lui avaient appris à estimer. Mais, les professeurs protestants se révélèrent inférieurs même aux poètes et les universités qu'il fréquenta ne lui enseignèrent qu'à douter davantage. Ce n'était pas son affaire que de tourner ainsi toujours en un cercle de doutes.

Il vint alors voir si l'atmosphère intellectuelle du catholicisme était ce qu'on lui avait dit et il eut l'étonnement de la trouver merveilleusement respirable et saine. Le Bon Dieu fournit à cet homme, qui n'avait de passions qu'en l'esprit, le bienfait de rencontrer des professeurs de philosophie et de théologie, des historiens, des liturgistes, des ascètes instruits, en un mot tout ce qu'il lui fallait pour s'informer, se convaincre et se donner la synthèse spirituelle qu'il cherchait. Ni les tempêtes de la chair ni aucun scepticisme d'esprit ne vinrent troubler et retarder cette haute initiation intellectuelle. La force persuasive des idées ne rencontra pas le moindre obstacle. La philosophie scolastique opéra sur

M. Chérix comme sur un étudiant du XIII^e siècle. L'apologétique traditionnelle, la dogmatique des manuels, l'étude de l'histoire ecclésiastique et le spectacle de notre vieille liturgie exercèrent sur lui une emprise totale.

Le cas de M. Chérix est l'une des plus belles victoires qu'on puisse signaler à l'honneur de l'enseignement théologique contemporain. Jamais, peut-être, le cours des études, tel qu'il existe dans les séminaires d'aujourd'hui, ne reçut meilleure justification que par la révélation de cette surprenante efficacité. Jamais l'on ne vit mieux combien il s'adapte admirablement à l'homme équilibré de tous les temps, c'est-à-dire à celui qui prend la raison pour guide.

OMER ENGLEBERT.



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

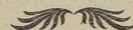
à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

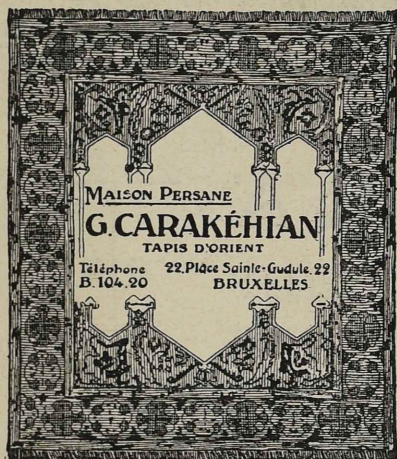
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara. 4, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et
les accidents
de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSSENS

A la Grande Fabrique

— — **E. Esders** — —

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

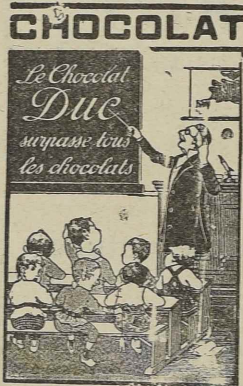
Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

—

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

—

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Écuyer

Soleil
ou
pluie
"NUGGET"
lait

Typographie — Lithographie	VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733	Papeterie — Maroquinerie
FABRIQUE DE REGISTRES	François VANNES Successeur 13, rue de la Colline, Bruxelles TÉL. 227.64	COPIE-LETTRES
Articles de Bureau	USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	Chapelets — Livres de prières

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS